



**FORMATION**

**2007**

**Juges de CSO**

**(Questions/Réponses)**



## INFORMATION, REACTUALISATION DES CONNAISSANCES

1 – En quelles circonstances le renversement d'un fanion est-il pénalisé ?

**ART. 207.5 – Chute d'un fanion délimitant une rivière ou un obstacle naturel.**

2 – Deux obstacles du parcours portent le numéro 7. Après un refus sans démolition, sur celui de gauche, le concurrent peut-il franchir celui de droite ?

**ART. 215.1.1 - Oui**

3 – Le chronomètre indique 49 secondes lorsque le concurrent franchit la ligne de départ. Est-ce qu'il y a pénalité ?

**ART. 204.7 – Le chrono se déclenche à l'expiration des 45 secondes du compte à rebours.**

4 - Après le son de la cloche, un concurrent contourne le fanion rouge de la ligne de départ puis recoupe la ligne de départ et saute le premier obstacle.

Quelle est votre action ?

**ART. 203.1.2 – Désobéissance sauf circonstances particulières en indoor uniquement.**

5 – Dans une épreuve jugée au barème A Art 238.2.1 les deux premiers concurrents terminent leur parcours sans faute avec un temps identique au centième de seconde.

Quelle sera la décision du Jury ?

**Barrage possible en cas d'égalité de point et de temps selon les conditions stipulées à l'avant programme.**

6 – Quel est le nombre minimal d'obstacles requis pour le parcours d'un barrage ?

**ART. 246.3 – Minimum 6 obstacles (combinaisons = 1 obstacle).**

7 – Une épreuve se déroule en extérieur, jugée au barème C. Distance 580 mètres.

Un concurrent renverse les obstacles n°4 – 7 et 9C. En arrivant sur le dernier obstacle n°11, le cheval refuse et renverse l'obstacle ; le chronomètre affiche à ce moment 58,01 secondes.

L'obstacle est reconstruit, la cloche est sonnée, mais le cheval se cabre, tourne en rond puis saute enfin l'ultime obstacle. Le concurrent termine son parcours avec un temps de 118,32 secondes hors correction de temps. Quel est son résultat ?

**ART. 240.12 – Dépassement du temps limite (124,32 pour 120 secondes).**

8 – Dans une épreuve par éliminations successives, un des concurrents de la deuxième manche ne peut pas prendre le départ, son cheval étant blessé. Que faites-vous ?

**ART 272.4 – si un concurrent découvre que son adversaire a abandonné dans n'importe quelle manche, le concurrent restant doit effectuer seul la manche en question.**

9 – Quelles sont les pénalités encourues pour un refus dans une épreuve à difficultés progressives ?

**ART 269.2 – Les fautes autres que le renversement se pénalisent comme au Barème A.**

10 – Après le second barrage d'une épreuve des six barres, trois concurrents sont à égalité en première position avec 4 points de pénalités. Peuvent-ils procéder à un troisième barrage et si oui dans quelles conditions ?

**ART 246.1 - ART 262.1.2 et 262.1.6 – Oui, mais à l'issue du 3ème barrage, possibilité d'arrêter l'épreuve, soit sur décision du jury, soit à la demande des concurrents. Pour ce 3ème barrage, les obstacles ne pourront pas être surélevés, les cavaliers ayant terminé le barrage précédent avec 4 points de pénalités (ART 246.1 & 262.3.4). Il ne peut y avoir de 4ème barrage si aucun concurrent n'est sans faute au 3ème barrage.**

11 - Epreuve se déroulant selon l'art 274 .5.4 , quelles sont les pénalités encourues pour un renversement dans la deuxième phase ?

**ART 239.2 – Pénalité de 3 secondes.**

12 – Quelles sont les distances minimales et maximales entre :

a) la ligne de départ et le premier obstacle

b) la ligne d'arrivée et le dernier obstacle

**ART 204.6**

**Ligne de départ : Minimum 6 mètres et maximum 15 mètres.**

**Ligne d'arrivée : Minimum 6 mètres et maximum 15 mètres.**

13 – Donnez cinq renseignements qui doivent apparaître sur le plan d'un parcours

**ART 205.4**

**- lignes départ et arrivée**

**Emplacement relatif, genre, numérotage et lettrage des obstacles**

**Passages obligatoires**

**Tracé à suivre**

**Barème utilisé**

**Temps accordé, temps limite**

**Obstacles, longueur, temps accordé et limite dans barrage(s)**

**Combinaisons fermées ou partiellement fermées**

**Pénalités en secondes pour faute aux obstacles dans barème C**

**Toute décision et/ou modification opérée par Jury relative au parcours.**

14 – Le chef de piste peut-il utiliser le mesurage et le temps accordé pour augmenter les difficultés du parcours ?

**ART 204 – La longueur doit être mesurée avec précision, à quelques mètres près, en tenant compte, dans les tournants surtout, de la ligne normale à suivre par le cheval.**

**Cette ligne normale doit passer par le milieu des obstacles.**

15 – Quelle est la longueur maximale permise pour un parcours ?

**ART 204.5 – Nombre d'obstacles de l'épreuve x 60**

16 – Un concurrent éliminé peut-il recevoir un prix ?

**ART 248.3 – Non, si l'élimination a lieu sur le parcours initial, sauf dans certaines épreuves spéciales.**

17 – En galopant de l'obstacle n°2 vers l'obstacle n°3 , le concurrent renverse l'obstacle n°9.  
Quelle sera l'action du jury et quelles sont les conséquences pour le concurrent ?

**ART 233 – Si l'obstacle n'est pas reconstruit à temps, le jury sonnera l'interruption de parcours.**

**Une fois l'obstacle rétabli, le couple sera resonné et le chrono remis en marche lorsque le concurrent arrivera à l'endroit précis où le chrono avait été arrêté.**

18 - La deuxième phase d'une épreuve en deux phases mesure 320 mètres et est jugée selon le barème C . Donnez le temps accordé.

**ART 239.3 – Pas de temps accordé mais un temps limite en fonction de la longueur du parcours :**

**- 3 minutes si le parcours > 600 mètres**

**2 minutes si le parcours < 600 mètres**

19 – Quinze concurrents prennent le départ dans une épreuve de vitesse ouverte aux cavaliers AM3 et AM4 dotée de 250 €. Combien de prix seront-ils distribués ?

**ART 310.2.1.1 – 4 prix distribués.**

20 – Epreuve Grand Prix PRO 1 en deux manches Art. 273.2.2 – 273.3.2 selon formule d'engagement spéciale (308.3).

36 engagés dans cette épreuve.

- Selon quel barème l'épreuve se déroulera-t-elle ?

**Art. 261 NB - 1ère manche obligatoirement au chronomètre.**

- Quel sera le nombre de cavaliers autorisés à participer à la 2° manche ?

**Soit tous les sans faute, soit les 10 premiers**

- Quel sera l'ordre de départ de la 2° manche ?

**Art 261 NB - Ordre inverse des pénalités et du temps de la 1ère manche.**

- Combien de prix seront distribués ?

**Art. 261 NB & Art. 310.2.2.1 - 10 prix obligatoires si le nombre d'engagés dans la 1ère manche est de 37 ou moins.**

21 – Par erreur, un membre du jury touche le bouton de la cloche au moment où le concurrent franchit l'obstacle n° 8. Le concurrent ignore la cloche et termine son parcours après avoir renversé l'obstacle n° 10 (la seule faute du parcours avec le meilleur temps).

Le concurrent se présente au jury et se plaint que la cloche a perturbé son cheval et exige de reprendre l'obstacle n° 10.

Que faites-vous comme Président du Jury ?

**ART 233.2 – Les points obtenus aux obstacles, avant et après l'ordre d'arrêt compteront qu'ils soient bons ou mauvais.**

22 – Est-il possible d'utiliser des obstacles supplémentaires pour le barrage d'une épreuve ?

Si oui, dans quelles conditions ?

**ART 246.6 – Oui deux obstacles maximum.**

**Ils doivent être présents à la reconnaissance du parcours et figurer sur le plan.**

23 – Le commissaire du paddock vous informe qu'un concurrent a sauté le vertical à l'envers.

Que faites-vous ?

**ART 241.2.8 – Disqualification.**

24 – Dans une épreuve jugée au barème C le chronomètre électronique tombe en panne au milieu d'un parcours et aucun membre du jury n'a de temps. Que faites-vous ?

**ART 229 – Un enregistrement vidéo ne doit jamais être retenu pour établir le temps de parcours d'un concurrent.**

**Il sera classé à égalité avec le meilleur couple ayant réalisé les mêmes pénalités.**

**25 – Comment jugez-vous un refus avec renversement dans une épreuve à Difficultés progressives ?**

**ART 269.2 - ART 232 - ART 236**

**Les pénalités de 4 points pour refus (sauf 3ème = élimination) se déduiront des points de bonification obtenus.**

**6 secondes de correction de temps seront ajoutées au temps du parcours. Les pénalités éventuelles pour temps dépassé se déduiront des points de bonification obtenus.**

**26 – Un parcours comporte 12 obstacles dont un double 6a et 6b et un triple 11a, 11b et 11c. Le barrage retenu par le chef de piste est le suivant :**

**2 – 14 – 6a – 6b – 9 - 10 – 11a et 11c et 15**

**Votre réaction ?**

**ART 245 - ART 246**

**L'élément central du triple ne peut pas être supprimé.**

**- S'assurer que le n°15 était présent à la reconnaissance et qu'il figure sur le plan du parcours.**

**27 – La chute du cavalier est pénalisée :**

**a – avant le franchissement de la ligne de départ ?**

**ART 203.1.2 – Pas de pénalité**

**b – pendant l'interruption du parcours ?**

**ART 231.2 – Pénalité**

28 – Un concurrent qui ne franchit pas la ligne d'arrivée dans une épreuve choisissez vos points, peut-il être classé ?

**ART 270.6 - Il sera classé le dernier des concurrents avec les mêmes points.**

29 – Un cheval de 6 ans peut-il participer à une épreuve Derby ?

**ART 304.1.1 – Non.**

30 – Un cheval de 8 ans peut-il participer à une épreuve préparatoire et à une épreuve en deux manches ?

**ART 304.2.2 – Non. Dès lors où il participe à une épreuve en 2 manches, il ne peut faire qu'une seule épreuve par jour.**

31 – Un cavalier gagne l'épreuve n°3 qualificative pour le Grand Prix (épreuve n°6 du lendemain) mais refuse de partir dans ce grand prix.

Doit-il conserver le montant du premier prix obtenu dans l'épreuve n° 3 ?

**ART 310.3.3 – Les gagnants d'épreuves qualificatives conservent leurs prix même s'ils refusent de participer à l'épreuve finale pour laquelle ils se sont qualifiés**

32 – Dans une épreuve des six barres, un concurrent qui dérobe sur le 3ème obstacle doit-il reprendre depuis le début de la ligne ?

**ART 262.3.3 – Non, il doit reprendre à l'obstacle où la faute a été commise.**

32 bis – Dans une épreuve des six barres, peut-on en réduire le nombre ?

**ART 262.3.1 – Oui, en fonction des dimensions de la piste.**

**33 – La participation d'un cheval hors concours est-elle autorisée ?**

**ART 304 dernier § - ART 22.1 RG**

**Interdit sauf sur demande :**

**- Écrite de l'entraîneur national ou du DTN**

**- Transmise au Comité d'Organisation et au Président du Jury**

**Le cheval participera HORS CLASSEMENT.**

**34 – Un cavalier AM 4 – Y 1 peut-il participer à une épreuve ouverte uniquement aux cavaliers AM 3 ?**

**ART 303 - Non**

**35 - Les fiches de sécurité sont-elles obligatoires sur les 2ème et 3ème plans d'une triple barre ? et sur une rivière barrée ?**

**ART 208.3 – Oui**

**36 – Quelle est la hauteur maximum d'un obstacle vertical construit sur une rivière ?**

**ART 211.11-**

**Ne doit pas être placée à plus de 1,50 mètres**

**37 – Lors d'un contrôle, le vétérinaire vous informe que le cheval n'est pas équipé de transpondeur. Quelle est votre action ?**

**ART 82.3 f) & 82.5 R.G –**

**- Autorisé à concourir**

**- interdit de nouveaux engagements**

**L'engageur doit adresser à FFECOMPET, la photocopie du document de marquage électronique ou, la photocopie du document d'accompagnement portant mention du numéro de marquage électronique.**

**38 – Un cheval peut-il participer dans la même journée à une épreuve de saut d'obstacles et à une épreuve Hunter ?**

**ART 36.4 R.G – Oui**

**39 – Suite à un refus avec démolition, la cloche est sonnée et l'obstacle reconstruit.**

**La cloche retentit pour redonner le départ et le cavalier fait un deuxième refus sur le même obstacle bien que le chronomètre n'a pas encore été déclenché. Que faites-vous ?**

**ART 231.3 – Pénalité.**

**Les désobéissances ne sont pas pénalisées pendant le temps au cours duquel le parcours a été interrompu à l'exception des refus faisant suite à un refus avec renversement.**